



Communiqué de presse

8 avril 2020

Service public de l'éducation : aucune dégradation possible

Laurence Guillermou
chargée de
communication

T : 06 82 81 40 82

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris Cedex 11

Nous le savons d'ores et déjà, la pandémie oblige dès à présent les gouvernements à repenser la place et l'importance des services publics, qui sont la colonne vertébrale de l'organisation de notre société. La FCPE a toujours réclamé une réflexion autour de l'Ecole, du projet pédagogique, des moyens qui lui sont alloués, et nous pensons que cette crise sanitaire est le moment, enfin, de changer les choses.

On ne pourra pas faire semblant, à l'instar de notre Ministre, et penser que tout doit continuer comme avant. Notre objectif ne sera pas de retrouver l'Ecole d'avant, mais bien de construire celle de demain. Il faudra réfléchir aux moyens dont elle a besoin et non pas de comment trouver ces moyens : d'ailleurs, quand l'urgence est là, le « comment » devient secondaire et se solutionne de toute façon, la FCPE ne peut que saluer l'effort engagé. L'après-confinement devra faire fi des seules logiques comptables et investir massivement dans des mesures d'accompagnement tant éducatives que psychologiques.

Imaginer reprendre des cours avec des classes aussi surchargées que les années passées avec des enfants qui ont subi le traumatisme de la pandémie serait irresponsable. Cela veut dire qu'il faut penser des effectifs allégés, donc sans fermetures de classes sur tout notre territoire.

L'Ecole doit redevenir ce service public fondamental, pilier de notre société :

- Au service de tous
- Au plus près de tous
- Au bénéfice de tous

Pour ce faire, la carte scolaire ne pourra pas s'appliquer telle qu'elle avait été élaborée en décembre 2019. Le contexte s'est radicalement transformé depuis et il doit être pris en compte :

- Impossibilité de finaliser les inscriptions pour certains, et non prise en compte des déménagements.
- Fermeture des établissements scolaires
- Continuité pédagogique favorisant le décrochage scolaire et nécessitant un rattrapage des compétences de la maternelle à la terminale.

.../...

Nous exigeons le renforcement des moyens dans les 1^{er} et 2nd degrés et l'arrêt immédiat des mesures de cartes scolaires dans le 1^{er} et 2nd degré prises avant le confinement : cela implique l'arrêt des fermetures et la confirmation des ouvertures, une baisse des effectifs dans les classes, des personnels d'accompagnement confortés...

Pour que la reprise de l'enseignement se passe dans les meilleures conditions possibles, pour commencer à réinventer cette Autre école qui permette à nos enfants de mieux appréhender le monde de demain, nous voulons :

- Systématiser les classes à multi-niveaux double, ou le travail par cycle
- Organiser des classes à effectifs réduits et sortir des quotas standards de l'Éducation nationale ainsi que dans le 1^{er} degré, car avec la poursuite de dédoublement pour les REP et REP+, les effectifs sur les autres niveaux explosent !
- Renforcer les moyens d'accompagnement en personnels éducatifs, sociaux, sanitaires et médicaux
- Structurer et prévoir les remplacements
- Augmenter le nombre de places pour les concours MEEF1 et 2
- Ouvrir pleinement la poursuite des parcours scolaires et universitaires

Les gels ou les moratoires ne suffiront pas à répondre aux besoins, car ils conduiront automatiquement à des suppressions de poste en intervenant sur les postes surnuméraires ou non présents.

Il faut donner au système éducatif les moyens de contribuer à la résilience sociale en prenant le temps de l'écoute, de l'émotion, de restaurer le lien social, de compenser la très grande hétérogénéité des acquis tout en renouant le dialogue avec les décrocheurs... Pour cela, et compte tenu de l'Etat d'urgence sanitaire de notre pays, nous demandons pour les cartes scolaires :

- Le renforcement des moyens alloués aux établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degré, aussi bien éducatifs que sociaux et médicaux
- L'annulation de toutes les fermetures de classes ou d'écoles à la rentrée 2020. Les ouvertures sont à confirmer
- Le report des décisions concernant la carte scolaire
- La garantie de la participation effective des représentants de parents d'élèves dans la phase de consultation et prise de décision en amont
- La réception de tous les documents suffisamment longtemps à l'avance afin de pouvoir y travailler et de proposer des solutions alternatives.